

Gironde

LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe chargée de la Transition Ecologique et de l'Aménagement
Direction des Infrastructures
Direction adjointe Entretien Exploitation Infrastructures de voirie

Arrêté du 09.12.2024

COMMUNE DE SALLEBOEUF

ROUTE D13

Reprise de la structure de la chaussée et réalisation d'une couche de roulement

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de la route, et notamment l'article R411-8,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

VU l'arrêté de délégation de signature N°2024.2685.ARR du 21 novembre 2024,

VU la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

VU l'arrêté de la préfecture de la Gironde en date du 13 décembre 2023, fixant les conditions de circulations sur les Routes à Grande Circulation à l'occasion de certaines restrictions temporaires de circulation,

VU les avis réputés favorables des Mairies de Salleboeuf, Camarsac et de St Germain du Puch,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de reprise de la structure de la chaussée et réalisation d'une couche de roulement, il convient de réglementer la circulation sur la route D13,

SUR PROPOSITION du directeur général des services du département de la Gironde,

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER - Sur la section de la route D13, voie de 2ème catégorie, comprise du PR 6+725 au PR 6+1160, hors agglomération, dans la commune de SALLEBOEUF, la circulation sera interdite.

Une déviation sera mise en place, dans les deux sens de circulation, par la RD936, en et hors agglomérations, sur les communes de Salleboeuf et de Camarsac, hors agglomération, sur la commune de Croignon, par la RD20, en et hors agglomération sur la commune de St Germain du Puch et sur la RD20e3, hors agglomération, sur la commune de Vayres ainsi que sur la RN89.

Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.
L'entreprise devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 05 57 83 65 86, afin d'intervenir en cas de signalisation détériorée.

Ces prescriptions sont applicables **du 13 janvier 2025 au 31 janvier 2025** (5 jours de travaux effectifs).

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de SALLEBOEUF par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 -

- * Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,
- * Madame la Maire de SALLEBOEUF,
- * Monsieur le sous directeur des transports Routiers de Voyageurs - site de Bordeaux - Région Nouvelle Aquitaine,
- * Monsieur le responsable du centre routier départemental Graves Entre Deux Mers,
- * Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- * Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,
- * Monsieur le responsable du CRD GRAVES ENTERS DEUX MERS, 2 chemin de peyrouney, 33670 - CREON,

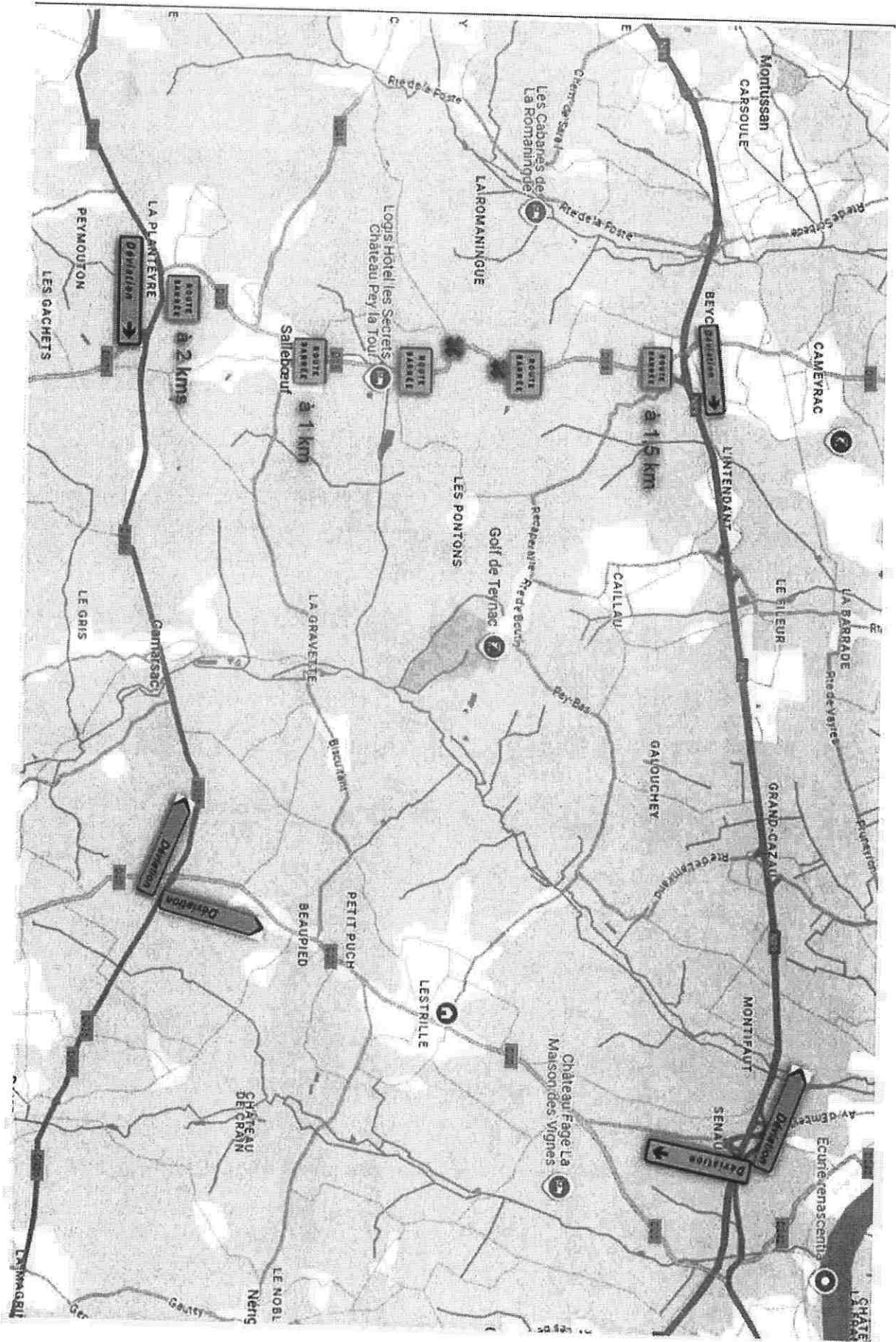
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le lundi 09 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le Directeur Adjoint Entretien- Exploitation des
Infrastructures de Voirie,



Xavier DUTHEIL



Montussan
Carsoule

Cametrac

Bevc
Déviation

Lintendant

à 15 km

LA ROMANINGUE

Logis Hotel les Secrets
Chateau Pey la Tour

Sallepaut
à 1 km

LA PLANTETIÈRE
à 2 kms

LA PLANTETIÈRE
Déviation

PEYMOUÏON
LES GACHETS

LES PONTONS

Golf de Ternac

CAILLAU

LE SILEUR

LA BARRADE

GAJOUCHÉY

GRAND-CAZAU

Garnatsac

LE GRIS

LA GRAVETIÈRE

BEAUPIED
PETIT PUCH

Déviation

LESTRILLE

Chateau Faget La
Maisons des Vignes

MONTIFAUT

SENAU
Déviation

CHATEAU
DE CRAN

LE NOBL
Néng

Ecure renascensu

CHATEAU
LA ROSA